

# CHANDOLAS

## Le Bulletin

NOVEMBRE 2011



# LE MOT DU MAIRE

Madame, Monsieur, chers amis,

Je ne saurais commencer cet éditorial sans avoir une pensée pour Jean-Pierre DALZON qui nous a quittés bien trop tôt, le 14 septembre dernier. Ce bulletin municipal lui est dédié. Homme de conviction, il a su mettre ses compétences au service du monde associatif, en particulier au sein de l'association Images qu'il a présidée pendant plusieurs années. Il avait la passion de son village. L'immense travail de recherche et d'écriture historique qu'il nous laisse en témoignage pour toujours. La commune de Chandolas perd avec Jean-Pierre, un pilier dynamique et efficace, qui a mis en œuvre un bénévolat passionné et exemplaire avec une très grande humilité.



Notre commune continue sa vie et parmi les événements marquants de l'été, rappelons le plus important : l'aboutissement du PLU qui est enfin applicable. Plusieurs années de réflexion auront été nécessaires pour que nous ayons enfin la maîtrise de notre territoire. Le document que nous avons élaboré n'est pas gravé à jamais dans le marbre. Nous devons dans un futur proche le faire évoluer, notamment dans la définition des zones agricoles, comme je m'y suis engagé .

Les animations de l'été qu'elles soient associatives ou municipales ont toutes connu un véritable succès. Celles qui sont d'ores et déjà prévues pour cet automne et pour l'hiver devraient susciter le même engouement. Je pense en particulier aux animations prévues dans le cadre du téléthon 2011.

Après l'été, vient le temps de la rentrée scolaire : 18 élèves ont rejoint l'école publique du village. Les efforts de la municipalité en matière de mise à disposition de personnel pour la garderie ou de tarifs de cantine permettent une stabilisation des effectifs.

Notre commune au fil du temps change d'aspect. En particulier, du côté de la salle polyvalente où notre collaboration avec la Communauté de communes permet la réalisation d'un petit musée de l'art brut dédié au célèbre Gurlhie. Le travail réalisé en lien avec l'association PPCM a permis de redonner vie à l'horloge du clocher du bourg qui a pris bonne place dans la salle des fêtes. Dans cet espace aussi, une salle a été rénovée pour le plus grand plaisir de l'association des aînés ruraux.

En matière de voirie, l'aménagement du carrefour des Reynauds et la réfection du chemin de Raoux aux Martins sont en cours.

Les comportements individuels et les efforts de chacun pour respecter notre environnement naturel et l'espace public font de Chandolas une commune au rythme tranquille où il fait bon vivre loin de la vie des villes. Vos élus continueront à œuvrer pour faire profiter le plus grand nombre d'instantants de partage et de solidarité.

Vous trouverez dans ce bulletin, le Document d'Information Communale sur les Risques Majeurs (DICRIM). Pour que chacun puisse avoir les bons réflexes en cas de déclenchement d'une alerte, je vous invite à conserver ce document.

Enfin, je voudrais rappeler que 2012 sera une année d'élections présidentielle et législatives. On peut s'inscrire sur les listes électorales jusqu'au 31 décembre. N'attendez pas la dernière minute !

Cordialement,

Votre maire :  
Alain Mahey

# NOTRE AVIS SUR LE PROJET DE SAGE

Le conseil municipal de Chandolas réuni le 23 septembre 2011, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le maire, et après débat, a décidé à l'unanimité des membres présents de transmettre un avis réservé sur le projet de SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin versant de l'Ardèche) concernant le soutien d'étiage du Chassezac.

D'une manière générale, le conseil municipal constate que le projet est surtout un état des lieux et regrette le manque de propositions d'action.

- *Le projet stipule : "En ce qui concerne le Chassezac, la gestion du soutien d'étiage est complexe mais sécurisée par les ressources disponibles. "*

Le conseil municipal estime que le terme "sécurisée" n'est pas adapté. Les assecs constatés au printemps 2011 sont le contraire d'un signe de sécurité.

- *"Il prévoit d'assurer la gestion de l'étiage sur la base d'un réseau hydrométrique performant, d'un tableau de bord de la ressource et des prélèvements et d'une gouvernance adaptée."*

Le renvoi à une prochaine révision du PAGD de l'intégration de conclusions d'études démontre si c'était nécessaire que le soutien d'étiage sur le Chassezac n'est pas une priorité. Le conseil municipal demande que ce sujet apparaisse comme une priorité au même titre que la Beaume et l'Auzon.

- *Les objectifs opérationnels de cet outil sont les suivants :  
- Organiser les échanges de données pour anticiper, suivre et organiser périodiquement la gestion de la ressource (naturelle et stockée) et des prélèvements.*

Le conseil municipal demande que "périodiquement" soit remplacé par "tout au long de l'année" et propose que l'information des élus des communes riveraines soit systématique.

- *Dans le projet, il est écrit : "Le SAGE recommande de pérenniser le fonctionnement actuel de gestion de l'étiage. "*

Le conseil municipal considère que "pérenniser le fonctionnement actuel" n'est pas acceptable. En effet pérenniser revient à ne rien changer à un fonctionnement qui n'est pas satisfaisant, puisque des assecs sont toujours constatés. Le conseil municipal demande le retrait de cette ligne.

- *L'analyse conduite au cours des travaux du SAGE, a conclu que le dispositif actuel du soutien d'étiage était perfectible : la révision à la baisse des débits objectifs de gestion permettrait l'élargissement de la période du soutien d'étiage. Pour autant, la gestion actuelle du soutien d'étiage est réalisée dans un cadre réglementaire et conventionnel rappelé dans la synthèse de l'état des lieux.*

Pour le conseil municipal de Chandolas, une convention doit pouvoir évoluer dans le temps. Si les termes de la convention ne sont pas adaptés à la réalité du terrain, il est impératif de les modifier.

- *Le SAGE propose de faire évoluer le soutien d'étiage de l'Ardèche et du Chassezac sur la période du 1er juin au 31 octobre .*

Pour le conseil municipal de Chandolas, il faut élargir cette période, cette année les premiers assecs ont été constatés début mai.

- *Cette évolution vise, dans le cadre des principes de l'article L.211-1, à assurer la prise en compte des exigences de la vie biologique avec en particulier la réduction de l'impact des baisses et augmentations trop rapides des niveaux d'eau, l'évitement des assecs (Chassezac en particulier) notamment en début de période (mois de juin), le maintien en eau des frayères, la prévention des échouages et piégeages d'alevins.*

Le conseil municipal s'interroge sur la gestion actuelle et sur le projet de gestion de la biodiversité. Est-il opportun de construire en aval des passes à poissons si on ne résout pas la question des grills solaires que sont les assecs en amont ?

- *Dans le cas du complexe Chassezac, le SAGE propose que l'exploitant du complexe hydroélectrique transmette à fréquence mensuelle, de mars à octobre, à l'EPTB, les niveaux de remplissage des réserves afin de pouvoir anticiper les situations de crise.*

Le conseil municipal demande que la communication se fasse toute l'année et pas seulement de mars à octobre.



Nouvel assec le 18 octobre 2011

# INFOS EN VRAC

## UNE DECLARATION DE TRAVAUX EST NECESSAIRE POUR CLÔTURER UNE PROPRIETE

Le droit de clôturer une propriété est reconnu par l'article 647 du code civil. Cependant, certaines contraintes de limitations de hauteur et de mitoyenneté doivent être observées. Les particuliers doivent déposer une déclaration de travaux.

En effet, le règlement du PLU stipule :

"Sauf dispositions particulières visées dans le règlement de la zone, l'édification d'une clôture est facultative, toutefois sa construction est soumise à déclaration préalable dans les zones U (Ua, Ub, Ue et Up) et AU (AU1 et AU2), conformément aux dispositions de l'article R.421-12 du Code de l'Urbanisme et à la délibération du Conseil Municipal.

L'autorisation d'édifier une clôture pourra être soumise à des prescriptions spécifiques (retrait, hauteur...), ou refusée, dès lors que celle-ci :

- est située aux intersections de voies ou dans une courbe, pour des motifs de sécurité (à proximité d'un carrefour avec une route départementale, un accord préalable du gestionnaire de la voie est obligatoire) ;
- est de nature à porter atteinte à l'environnement urbain par son architecture ou par les matériaux qui la composent.

Sauf dispositions particulières du règlement de zone :

- les clôtures maçonnées seront obligatoirement soit en pierre apparente, soit revêtues d'un enduit clair ton pierre locale ;
- les haies vives ou écran de verdure, faites d'essences locales variées, sont recommandées afin de dissimuler un grillage de protection ;
- la hauteur maximale d'une clôture est de 2 mètres, sauf lorsqu'il s'agit de s'aligner sur une clôture maçonnée mitoyenne existante et d'une hauteur supérieure à 2 mètres ;
- les murets de pierre sèche ainsi que les amas de pierres devront être en majeure partie conservés et intégrés au projet."



## DEFIBRILLATEUR

Une formation à l'utilisation du défibrillateur, qui a été installé devant la mairie, a été organisée fin octobre. Une trentaine de personnes ont suivi les consignes qui ont été données par le responsable régional de la société Cardiosecours. Des exercices pratiques ont été réalisés. L'utilisation du défibrillateur permet d'obtenir un taux de survie de 90%. La rapidité d'intervention étant primordiale, il faudra sans doute envisager l'acquisition d'un second appareil à l'intention des habitants de Maisonneuve. Il pourrait être placé à la salle polyvalente.



## ASSOCIATION "IMAGES"

L'association " Images " qui gère la bibliothèque municipale recherche un ou une bénévole pour son poste de président (e). Son rôle sera de coordonner les diverses activités de l'association.

L'élection du président aura lieu à l'issue de la prochaine assemblée générale, le samedi 14 janvier 2012.

Pour tout renseignement, contacter la secrétaire de l'association au 04.75.39.38.38

# AU FIL DES DOSSIERS DU CONSEIL

## APPROBATION DU PLU ET INSTAURATION D'UN DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN

Le PLU a été approuvé à l'unanimité, il est applicable depuis le 23 septembre 2011.

Il a été décidé l'instauration d'un droit de préemption urbain sur l'ensemble des zones urbaines et des zones à urbaniser délimitées par le PLU.

## VOIRIE

- Voie Communale n°18 dit «Chemin de la Calade» :

Cette voie étant communale, il a été décidé de demander un avis à l'ATESAT afin de préparer un arrêté d'alignement à son extrémité côté Chassezac.

- Chemin du Serre à Maisonneuve :

Il est envisagé de le remettre en état afin de lui rendre son usage piétonnier. Des contacts seront pris avec les différents propriétaires riverains concernés.



## PERSONNEL MUNICIPAL : EMPLOI CUI-CAE



Le contrat CAE de Mme OLLIER Elisabeth prenait fin le 31 Aout 2011; il n'a pas été possible de le reconduire car elle a bénéficié de la totalité de ce type de contrat soit 24 mois.

Mme Agnès REYNAUD a été recrutée à l'école sous contrat CUI- CAE pour remplir les fonctions d'Agent Territorial Spécialisé des écoles maternelles 2e classe (ATSEM), et s'occuper de la surveillance de la cantine scolaire et de la garderie ainsi que les tâches d'aide aux devoirs, d'entretien et rangement des locaux. L'entretien et la gestion de la salle polyvalente sont désormais confiés à Sophie SUBERCAZE.

## CARREFOUR DES REYNAUDS

Un accord ayant été obtenu avec les propriétaires des parcelles concernées, le maire doit accomplir les formalités nécessaires auprès du notaire et informer la DDT pour que les travaux puissent commencer au plus tôt.

## COLLECTE DES ORDURES MENAGERES

Pour améliorer le tri, une demande a été faite auprès de la communauté de communes d'ajouter une colonne papier à la Salle Polyvalente. La demande de composteurs collectifs faite auprès du SICTOBA a été refusée.

## MISSION DE DIAGNOSTIC SUR L'ÉGLISE DE CHANDOLAS

Afin d'envisager la réouverture de l'église de Chandolas au public, il faut qu'un organisme de contrôle agréé fasse un diagnostic du plafond de l'église et rende ses conclusions à la commission de sécurité compétente. La mission a été confiée à la société SOCOTEC pour la somme de 1 315,60€.

## TARIF DES REPAS À LA CANTINE

Monsieur DARTEVELLE, le traiteur qui fournit les repas de la cantine, nous ayant informé de l'augmentation du tarif du repas de 5%, il a été décidé de répercuter cette hausse sur le prix du repas qui passe de 3,78€ à 3,97€. Rappelons que le CCAS prend en charge une partie du prix du repas (de 30 à 80%) en fonction du quotient familial des familles.

## PANNEAU D'AFFICHAGE MUNICIPAL À MAISONNEUVE

Un panneau d'information mis à disposition des associations sera installé à côté du nouveau panneau municipal. Pour un affichage plus visible et afin de conserver une certaine homogénéité, la commune a acheté un panneau identique à celui des informations municipales. Pour répondre à la demande de plusieurs associations, l'ancien panneau sera installé en bordure de la 208 en face de la salle polyvalente.

## NOTRE PATRIMOINE : UNE SECONDE VIE POUR L'HORLOGE DU CLOCHER

La restauration bénévole de l'horloge du clocher de Chandolas (250 heures de travail) a été réalisée de 2009 à 2011 par des passionnés de mécanique, M. Jacques DIDIER et son fils Fabien demeurant à Veauche (42). Un grand merci à eux deux. Une sympathique cérémonie de présentation de l'horloge, installée dans son nouveau cadre de la salle polyvalente, s'est déroulée le 12 novembre à l'initiative de l'association PPCM et en collaboration avec la municipalité qui a accordé une aide exceptionnelle de 1 500€.



M. Jacques DIDIER

# CHANDOLAS EN 1926

Population : 520 habitants - Fête patronale le 9 juillet.

**Maire** : M. Dalzon E.

**Conseillers** : Thibon Th., Vauclare J., Thibon E., Bérard, Dalzon E., Benoît, Vermale, Dalzon, Darasse, Vallier, Maurin

**Secrétaire de mairie** : Rouveyrol - **Garde Champêtre** : Deroudilhe

**Curés** : Coste, Meysselle

**Instituteurs** : Boyer, Jouanard - **Institutrices** : Imbert, Jouanard

**Aubergistes, cafetiers** : Sévenier, Dalzon J., Darasse, Fabregoul, Deleuze, Boissin.

**Bestiaux** : Benoît, Dalzon A., Dalzon E., Dalzon F., Nègre, Boissin.

**Boucher** : Nègre - **Boulangier** : Sévenier

**Charrons** : Ducros T., Ducros E. - **Coiffeurs** : Vie, Baldy.

**Cordonnerie** : Rivière

**Epiciers** : Rivière, Dalzon, Sévenier, Merle, Vignal, Baldy, Boissin.

**Graines de vers à soie** : Thoulouze, Martin.

**Maréchal-ferrant** : Fabregoul - **Modes** : Vauclare

**Plâtrerie, peinture** : Thoulouze, Sévenier - **Tabacs** : Darasse A., Dalzon E.

**Tailleurs** : Boissin, Bérard **Tailleuse** : Vauclare

**Agriculteurs** : Thibon L., Thibon M., Boissel.



(Extrait de l'Annuaire Fournier de l'Ardèche)

## LI GNE 13 AUBENAS-ALES : TERMINS



Le sursis négocié par le maire en 2010 arrivant à son terme, le Conseil Général a décidé de supprimer la ligne AUBENAS-ALES via Chandolas. Le coût annuel de cette ligne est de 54 000 euros. Compte-tenu du très petit nombre de passagers, le service des transports a donc considéré qu'il était "impossible de poursuivre le service en l'état." La proposition qui est faite aujourd'hui est de mettre en place des transports locaux spécifiques (TLS) à la charge partielle des collectivités (40%).

Compte-tenu du fait qu'il s'agit d'un transfert de compétence non souhaité, la question qui nous est aujourd'hui posée est bien celle du financement de ces transports. Le problème n'est pas simple, les communes concernées appartiennent à des communautés de communes différentes : Chandolas a toujours la compétence transport alors que St Alban et Grospierrres l'ont transférée à leur CDC.

Nous avons mis en place depuis 2 ans un transport aux Vans avec les communes de Beaulieu et Berrias-Casteljau.

L'heure est aussi venue de faire un bilan de la fréquentation. Affaire à suivre...

A noter que les transports scolaires sont inchangés.

### Deux nouvelles entreprises artisanales se sont installées sur la commune.

**Électricité générale**

**JM**  
Élec

**Chemin de Bourdaric**  
**07230 Chandolas**

**Tél: 04.75.39.10.93**  
**06.25.89.87.43**

MAÇONNERIE  
Traditionnelle et Pierres

**L-P**  
**CONSTRUCTIONS**

Le Village  
07230 CHANDOLAS  
04.75.36.56.85  
lpconstructions@orange.fr  
SARL - Artisans Maçons

Le tissu économique de notre commune se trouve ainsi renforcé. Donnez - leur votre confiance !

## Sommaire

2	Le mot du maire
3	Avis sur le projet de SAGE
4	Infos en vrac
5	Les dossiers du conseil municipal
6	Chandolas en 1926
7	Infos pratiques
8	Téléthon

## BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Mercredi de 14h00 à 16h00

Samedi de 10h00 à 12h00

## *Des nouvelles de l'école*

L'association "Sou de l'école" a élu un nouveau président. Il s'agit de Patrick DE IESO. Cette année, les activités musicales (chant choral et pratique instrumentale) seront au programme.



## GARDERIE

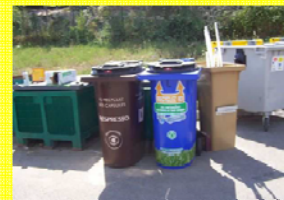
**Matin : de 8h15 à 8h50**

**Soir : de 16h30 à 18h**

## LE SAVIEZ-VOUS ?

Les cartouches d'encre sont un bien consommable régulièrement renouvelé. Aujourd'hui, près de 7 cartouches sur 10 sont jetées avec les ordures ménagères. La collecte sélective des cartouches d'encre représente une action efficace et essentielle pour préserver le site de stockage des déchets à Grospierres. Le SICTOBA a mis en place une collecte des cartouches sur l'ensemble de ses déchèteries.

**ALORS, POURQUOI JETER VOS CARTOUCHES D'ENCRE QUAND ELLES SONT RÉUTILISABLES ?  
PORTEZ - LES A LA DECHETERIE !**



## MAIRIE

### *Accueil du public*

- Lundi, mardi : 14h00 à 19h00
- Jeudi : 8h00 à 12 h00
- Vendredi : 14h00 à 18h00

Tél : 04 75 39 31 05 - Fax : 04 75 39 37 63

**Courriel : [mairie.chandolas@orange.fr](mailto:mairie.chandolas@orange.fr)**

**Site : [www.chandolas.fr](http://www.chandolas.fr)**

## *Etat civil*

### **NAISSANCES**

- Léa ANTOINE le 9 juillet 2011

- Jeanne BOYER-LLUVIA le 4 septembre 2011

### **MARIAGES**

- Elodie DELEUZE et Patrice ROMANE le 24 juin 2011

### **DECES**

- Francine THIBON décédée le 8 août 2011 aux Vans

- DALZON Jean-Pierre décédé le 14 septembre 2011 à Aubenas

- MENU André décédé le 28 octobre 2011 à Aubenas

**Dimanche 27 novembre : Loto du Sou de l'école**

**Samedi 3 et Dimanche 4 décembre : Téléthon**

**Mercredi 11 janvier : Vœux de la municipalité**

**Samedi 14 janvier : A.G. de l'association IMAGES**

**A  
g  
e  
n  
d  
a**

# CHANDOLAS

# Téléthon

3 ET 4 DECEMBRE 2011

## SAMEDI

A 18h Salle polyvalente

### DEPART DU DEFI ARDECHOIS

- 20 HEURES DE CHEVAL NON STOP
- CONCOURS DE SOUPES ET DE TERRINES



## DIMANCHE

### SPECTACLE CAMARGUAIS

Rue principale du village

- 11H : ABRIVADO
- 15H : BANDIDO



**REPAS à 12H30 : GARDIANNE**

**16 euros**

**Animation Permanente – Buvette – Fanfare**

**Organisation : Amis des Combes, municipalité et bénévoles**

**Réservation repas : 04 75 39 37 89 ou 04 75 39 27 23 avant le 1<sup>er</sup> décembre**